



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies rares

Question écrite n° 81443

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la recherche en faveur des maladies orphelines. La recherche en faveur de ces maladies représentant un espoir de diagnostic précoce, de meilleure prise en charge médicale ou de traitement, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles actions sont engagées en faveur de ces maladies.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan national « maladies rares 2005/2008 », des mesures de soutien de la recherche en faveur des maladies rares sont mises en place. Un effort particulier a été fait par les pouvoirs publics afin de promouvoir la recherche médicale sur les maladies rares. Un appel d'offres à projets de recherche a été lancé par le GIS-Institut des maladies rares, en lien avec l'Agence nationale pour la recherche (ANR) et avec le soutien du ministère de la santé et des solidarités. Financé à hauteur de 5 millions d'euros en 2005, cet appel d'offres a permis de soutenir 35 projets de recherche dans le domaine de la recherche fondamentale, de la recherche clinique et thérapeutique. En 2006, un appel d'offres a été lancé avec un financement public de plus de 8,5 millions d'euros. L'ANR finance également des projets de recherche dans le cadre d'appels annuels à projets de recherche dans les domaines de la « physiopathologie des maladies » et des « neurosciences ». Le programme de recherche clinique (PHCR), mis en place par le ministère de la santé, a permis, en 2005, de financer 24 projets de recherche clinique dans les maladies rares, notamment génétiques, avec un budget de 5 millions d'euros. Cet appel d'offres a été renouvelé en 2006 avec les mêmes financements pour poursuivre le soutien de la recherche clinique.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81443

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 janvier 2007

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11730

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 898